

Déclaration du Comité National Fédéral de la FNEC FP-FO des 14 et 15 octobre 2021

1°) Plus que jamais, l'indépendance syndicale :

Le Comité National Fédéral de la FNEC FP-FO, réuni les 14 et 15 octobre 2021 à Paris, partage l'appréciation portée par le CCN de la CGT-FO du 28 mai 2021 : « *Le CCN rappelle l'indépendance de la CGT-FO. Il réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens. Le CCN rappelle la position permanente de la Confédération de refuser de donner des consignes de vote à l'occasion des élections politiques. Le CCN confirme ce positionnement pour les scrutins politiques à venir.* »

Alors que le gouvernement veut instaurer l'état d'urgence permanent et avoir ainsi les mains libres pour frapper tous azimuts contre les droits des salariés, de la jeunesse, le CNF rappelle l'analyse et les revendications portées lors de la CEF du 12 mars 2021 : « *Le gouvernement accentue encore les mesures liberticides sous prétexte de protéger la population. Il poursuit les regroupements et fusions d'hôpitaux qui suppriment des lits par centaines.* » (Pour rappel, 5700 lits ont été fermés en 2020.) « *La CEF exige, avec sa confédération, le retrait de l'état d'urgence et de toutes les mesures attentatoires aux libertés fondamentales (loi de sécurité globale, fichage des militants syndicaux, loi séparatisme...). Elle appelle tous ses syndicats à s'associer aux initiatives contre les lois liberticides.* »

Le CNF réaffirme les revendications de la CEF du 26 août 2021 qui « *constate que les mobilisations contre le pass sanitaire ont regroupé des centaines de milliers de manifestants* », « *soutient les mobilisations en cours qui se situent sur le terrain de la défense de nos libertés individuelles et collectives et de la préservation de nos acquis à commencer par le statut de fonctionnaire et le Code du travail* », « *soutient tous les personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au pass sanitaire* », « *exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels* » et « *revendique l'abrogation de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire* ». Le CNF exige la réintégration de tous les personnels suspendus, avec versement rétroactif des salaires non versés.

Le CNF combat toutes formes de répressions, en particulier les mesures qui visent à affaiblir ou anéantir la capacité des organisations syndicales à faire valoir les droits et les revendications des salariés. Le CNF condamne toute remise en cause du droit de grève.

Le CNF rappelle son exigence d'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique et s'oppose à toutes les tentatives d'intégration des organisations syndicales.

2°) Regrouper les personnels et agir pour les revendications :

Contre la privatisation de l'École, de l'Université et de la Formation professionnelle

Alors que le budget 2022 poursuit les mesures d'austérité, le CNF réaffirme sa revendication de création de tous les postes nécessaires, notamment par le recrutement sur les listes complémentaires.

Le CNF dénonce l'utilisation de la situation sanitaire pour développer et imposer le télétravail, outil de destruction du service public et des suppressions de postes dans les écoles, établissements, services, universités.

Le CNF combat les attaques statutaires contenues dans le « Grenelle » du ministre Blanquer. Comme le rappelle la résolution de la CEF du 26 août 2021, « Avec son Grenelle, le ministre entend s'en prendre au fonctionnement même des écoles et des établissements en instaurant un « management » digne des entreprises privées : gestion des remplaçants du 1er degré confiée à une start-up privée en lieu et place de personnels administratifs sous statut, création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école, fusion des corps d'inspection, lettre de mission pour créer des fonctions d'enseignants-inspecteurs, enseignants-chefs d'établissement, RH de proximité, pilotage par l'évaluation, renforcement de l'accompagnement PPCR, part variable en REP+, généralisation du profilage pour les postes d'encadrement administratif, accélération de la mise en place des services inter-académiques ... » Le CNF revendique l'abandon de toutes ces mesures.

NON à l'expérimentation Macron-Blanquer, à Marseille comme ailleurs !

Aggravant encore ces dispositions, le président Macron, en visite à Marseille le 2 septembre, a annoncé une expérimentation qui constitue une attaque sans précédent contre l'École publique, amenée à être généralisée.

Le CNF se félicite de la résistance que ces annonces suscitent chez les personnels. Le CNF considère que la déclaration commune SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT, SUD, SE-UNSA des Bouches-du-Rhône qui demande l'abandon de l'expérimentation est un point d'appui pour la mobilisation. Il apporte son soutien plein et entier à la FNEC FP-FO 13 et aux personnels qui se sont mobilisés pour l'abandon de l'expérimentation dans 50 écoles.

Le refus de 80 écoles de Marseille de cette expérimentation est un point d'appui dans cette mobilisation et montre la volonté des personnels de faire échec à cette expérimentation. Le CNF les soutient.

Il soutient également le rassemblement organisé par l'intersyndicale le 15 octobre.

Partout en France, des motions reprenant l'exigence de l'abandon de cette expérimentation, ainsi que de la loi Rilhac, sont adoptées par les personnels dans les écoles, établissements, services, dans les réunions syndicales. Le CNF appelle à amplifier cette campagne de prises de position pour exiger l'abandon immédiat de l'expérimentation Macron. Nous n'en voulons ni à Marseille, ni ailleurs ! Le CNF considère que cette campagne est un point d'appui pour combattre toutes les tentatives de déréglementation, de territorialisation, de privatisation qui se développent à un rythme inédit à l'Éducation nationale, à l'ESR, à Jeunesse et sports, à la Culture (CLA, TER, cités éducatives, modification des calendriers scolaires...)

Le CNF revendique le retour d'un ministère Jeunesse et Sports de plein exercice.

Le CNF exige l'abrogation de la loi Pénicaud du 5 septembre 2018, dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui fait la part belle aux organismes de formation privés, pilotés par le patronat et France Compétences pour développer des formations courtes, avec pour objectif l'« employabilité » immédiate au détriment des formations qualifiantes menant aux titres professionnels et à l'emploi. Cette réforme livre l'AFPA à la concurrence capitaliste et organise la privatisation de l'enseignement professionnel par la généralisation de l'apprentissage.

Le CNF condamne l'intégration des CFA publics aux GRETA qui entraîne une dégradation considérable des conditions de travail des personnels.

Le CNF s'inquiète des propositions issues de l'agenda social autonome du MEDEF. Le « dispositif de suivi des départs des effectifs des jeunes formés par la voie scolaire vers l'apprentissage », conduirait à asphyxier les Lycées professionnels pour alimenter les formations en apprentissage. Certaines

propositions, comme l'«*utilisation des heures dédiées à l'orientation au collège et au lycée pour permettre aux entreprises de se rapprocher des établissements scolaires*» sont d'ores et déjà reprises par le ministre Blanquer. Cela conduirait à détourner, dès le collège, les effectifs d'élèves de la voie pro publique et laïque.

Le CNF s'oppose au CPF, outil de destruction du droit constitutionnel à la formation professionnelle et aux certifications qualifiantes.

Le CNF s'oppose à la mixité des publics, contribuant à la déstructuration/décomposition de l'enseignement professionnel ainsi qu'à la volonté du ministre de mettre en place un « *passeport de compétences* » qui à terme se substituerait aux qualifications.

Le CNF rejette l'ensemble des mesures qui conduisent à dévaloriser les LP et l'AFPA, à les reléguer au rang de supplétifs, voire de rebuts de l'apprentissage où se concentreraient les jeunes en très grande difficulté, alors que l'AFPA et les LP ont largement fait leurs preuves dans le cadre du service public de la formation professionnelle en termes d'accès à des emplois qualifiés.

Le CNF s'oppose à tout financement public pour le développement ou l'installation d'instituts privés en concurrence des universités.

Le CNF rappelle son attachement à la loi de 1905 sur la laïcité.

Défense du baccalauréat et des diplômes nationaux

Le gouvernement a profité de la crise pour répondre à une vieille revendication du patronat : détruire le baccalauréat. Le Projet Local d'Evaluation (PLE) vise à parachever l'autonomie des établissements et la territorialisation de l'école avec la mise en place de baccalauréats locaux, établissements par établissements. C'est un autre biais pour faire des écoles des mini start-ups, sous la coupe des élus locaux, à l'image du projet d'expérimentation Macron pour Marseille. Pour le CNF, l'heure est à la préparation de l'action commune à tous les niveaux, pour le retour à un baccalauréat national, l'abandon du contrôle continu, du PLE.

Le CNF appelle à multiplier les motions et les prises de position en s'appuyant sur le communiqué FNEC FP-FO, SNES-FSU, SNALC, CGT éducation, SUD éducation, CFE-CGC qui indique : « *Nos organisations refusent la généralisation du contrôle continu. (...) Nos organisations réaffirment leur attachement à un baccalauréat national, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes, seule organisation des examens, gage d'égalité entre les élèves. Elles en demandent le rétablissement pour la session 2022.* »

Contre la destruction de nos statuts particuliers et du statut général

Pour l'augmentation générale des salaires et des pensions

Dans un contexte d'augmentation sans précédent du coût de la vie, la Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a ouvert une conférence sur les perspectives salariales avec pour postulat la poursuite du gel du point d'indice. Cette conférence n'a d'autre objectif que d'accélérer le basculement d'une Fonction publique de carrière vers la contractualisation.

De même, les mesures indemnitaires, les primes ou les promotions au mérite, dans la continuité du PPCR, dont FO revendique l'abrogation, ne visent qu'à avancer toujours plus loin dans l'individualisation des rémunérations, contre les garanties collectives et le droit à une carrière complète. Les mesures du Grenelle, les plans de requalification ne sont que des mystifications visant à faire accepter la baisse du coût du travail et la destruction des statuts aux organisations syndicales.

Le CNF exige l'augmentation générale des traitements, des salaires et des pensions.

Avec la FGF-FO, le CNF revendique :

- le maintien des garanties collectives inscrites dans le Statut général et les statuts particuliers.
- l'augmentation du point d'indice pour retrouver la valeur réelle du point d'indice en euros constants de 2000, soit désormais 21,68 % !
- une grille indiciaire attractive permettant un déroulement de carrière qui soit porteur d'augmentations de salaire et d'une véritable évolution de carrière.

Le CNF demande, comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers, l'augmentation indiciaire immédiate de 183€ pour tous les personnels sans contreparties.

NON à la destruction du service public républicain de l'Education nationale et de Jeunesse et sports

Le CNF appelle l'ensemble des syndicats de la FNEC FP-FO à amplifier la lutte contre la destruction de l'administration des services publics. En affaiblissant le squelette de ses administrations par des mutualisations, la régionalisation et la territorialisation, le gouvernement prépare à terme la privatisation.

Le CNF réaffirme son opposition à la réforme de la haute Fonction publique, à la fusion des corps d'inspection, CIGEM et profilage des postes.

Le CNF rappelle les enjeux : ces projets visent avant tout à faire des fonctionnaires les serviteurs des pouvoirs politiques. L'exemple de la facilité avec laquelle ce gouvernement a liquidé le ministère Jeunesse et sports démontre qu'aucun service public n'est à l'abri.

Pour l'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, pour l'abandon de la réforme des retraites

Avec la CGT-FO, le CNF « réclame l'abandon de la réforme de l'assurance chômage ». Avec la CGT-FO, le CNF réaffirme « sa détermination pour l'abandon définitif de la réforme des retraites et non un simple report après les prochaines échéances électorales. »

Avec la CGT-FO, le CNF exige le maintien du code des pensions civiles et militaires, partie intégrante du statut. Il exige le maintien de tous les régimes de retraite existants.

Non au projet gouvernemental de Protection Sociale Complémentaire : défense de la sécurité sociale de 1945 et du Statut !

La protection sociale complémentaire (PSC), telle qu'elle se dessine actuellement dans le projet présenté par la ministre de la Fonction publique, instaure un régime de base étatisé / régime complémentaire, où les assurances finiraient par supplanter les mutuelles, qui aboutirait à individualiser les droits en fonction de l'âge et de la situation personnelle de l'agent.

Ce projet vise à opérer un distinguo entre les droits des actifs et ceux des pensionnés, ce qui remettrait en cause le Statut général de la Fonction publique.

En accord avec la résolution sociale du congrès de Nancy de la FGF-FO, la FNEC FP-FO rappelle son attachement à la participation de l'employeur à la Protection Sociale Complémentaire telle que le prévoit le Statut.

Le CNF rappelle l'opposition de la confédération FO à l'Accord National Interprofessionnel de 2013. Le CNF revendique la liberté d'adhérer ou pas à une PSC, que les mêmes droits soient ouverts pour tous les actifs, leurs ayants-droits, et les pensionnés.

Défense de l'action sociale : non au projet « Préau » !

Prétextant que les participants du Grenelle ont déploré l'absence de comité d'entreprise, le ministre crée l'association « Préau » qui concurrence et s'attaque tant aux prestations servies par les SRIAS qu'aux aides sociales d'initiative académique. « Préau », c'est le transfert des missions statutaires des assistantes sociales vers des associations contre leurs missions et leurs emplois, c'est le détournement de l'argent de l'action sociale contre nos statuts. « Préau », ce n'est pas de l'action sociale financée sur le budget de l'État et gérée par les organisations syndicales dans des instances statutaires. Le CNF refuse la privatisation de l'action sociale, exige l'abandon du projet d'association « Préau » ainsi qu'une augmentation significative du budget de l'action sociale.

Pour l'abandon des PIAL, pour un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH !

Le CNF se félicite de la mobilisation de ses syndicats qui ont répondu à l'appel de la convention nationale des AESH à organiser la montée nationale à l'occasion de la journée de mobilisation appelée par les fédérations FO – CGT- FSU – SUD - SNALC – SNCL, le 19 octobre. Des milliers d'AESH, d'enseignants convergeront de toute la France vers le ministère pour porter les revendications. Des comités départementaux, soutenus par des syndicats FO, FSU, CGT, SUD, mais aussi des associations de parents d'élèves, dont la FCPE y compris au niveau national, ont annoncé leur participation.

C'est le ministre Blanquer qui a mis en place les PIAL avec sa loi pour « une école de la confiance », qui refuse un vrai statut de fonctionnaire pour les AESH, qui maintient les AESH sous le seuil de pauvreté ! C'est donc chez lui qu'il faut manifester ! C'est vers lui qu'il faut faire converger la colère et les revendications !

Le CNF rappelle son opposition à l'inclusion scolaire systématique qui menace directement l'existence des structures et des postes spécialisés, dégrade les conditions de travail de tous les personnels et l'enseignement reçu par les élèves à besoins particuliers.

3°) Construire le rapport de force interprofessionnel

Après la journée de grève interprofessionnelle du 5 octobre, la question de la construction du rapport de force interprofessionnel pour stopper les attaques du gouvernement reste totalement d'actualité.

Le CNF invite donc ses syndicats à multiplier les RIS et les HIS, pour établir les cahiers de revendications, pour amplifier les motions d'établissement, afin de construire le rapport de force, si possible intersyndical.

A l'image de la mobilisation des AESH qui se sont organisés pour leur revendications, ce qui a débouché sur une convention nationale de délégués, sur la constitution de comités départementaux avec la participation des syndicats qui le souhaitent et sur l'organisation d'une montée à Paris le 19 octobre, le CNF invite ses syndicats à amplifier les réunions de personnels, à préparer les assemblées générales avec des délégués de secteurs, d'établissements, de services, pour établir les cahiers revendications et décider des initiatives pour les faire aboutir.

Le CNF appelle ses syndicats à prendre part aux initiatives interprofessionnelles en lien avec leurs Unions départementales, sur le terrain de l'action revendicative indépendante, contre la régression sociale, pour la défense de nos acquis, de nos libertés.

4°) Développer le syndicalisme libre et indépendant et s'organiser pour défendre l'outil syndical aux élections professionnelles de 2022

Dans cette situation inédite, il est plus que jamais indispensable de défendre l'outil syndical et le syndicalisme libre et indépendant, fédéré et confédéré contre toutes les tentatives pour l'affaiblir : des lois sur la représentativité syndicale à l'état d'urgence sanitaire, en passant par la loi travail, les ordonnances Macron et son pendant dans la Fonction publique, la loi de transformation de la fonction publique...

Le CNF mesure l'enjeu et la portée des élections professionnelles dans la Fonction publique de décembre 2022. Plus de 5,6 millions d'électeurs voteront dans les trois versants de la Fonction publique. La place et le rôle de Force Ouvrière pour défendre les libertés fondamentales et en particulier les libertés syndicales, le service public, le statut général et les statuts particuliers, l'augmentation des traitements et des salaires impliquent la mobilisation de tous.

Le CNF considère que le résultat Force Ouvrière à l'issue du scrutin sera exclusivement le fruit de notre implantation militante et des dispositions que nos instances, dans le cadre de la fédération et en relation avec les UD, auront prises à tous les niveaux. En présentant des listes dans tous les secteurs de son champ de syndicalisation, la FNEC FP-FO affirmera et confortera sa place d'organisation indépendante pour renforcer ses syndicats, pour défendre les revendications et ses mandats.

Le renforcement et le développement, par la création de nouvelles implantations syndicales partout où cela est possible, sont des objectifs communs pris par le CNF. Cette orientation concourt à la préparation du rapport de force pour faire aboutir les revendications. Le CNF se félicite de l'accroissement du nombre d'adhérents et du nombre d'implantations de syndicats FO dans les secteurs couverts par notre fédération. Ce développement est le fruit de notre attachement indéfectible au syndicalisme revendicatif libre et indépendant, fédéré et confédéré qu'incarne la CGT-FO.

Les milliers de collègues qui se regroupent autour des prises de position avec FO sont autant d'électeurs potentiels pour FO : c'est une campagne de construction de l'outil syndical.

Le CNF invite tous les syndicats de la fédération à établir dès maintenant l'état de leur implantation (adhérents, sympathisants, contacts...), et à établir en fonction de ces éléments leur cahier de votants, département par département, académie par académie, secteur par secteur, et leur plan de travail, en lien avec les sections fédérales et les interfneec : c'est toujours voix par voix que se construira le vote Force Ouvrière.

Le CNF invite les instances à poursuivre le plan d'intervention, de déploiement (tournées, réunions d'information syndicale, formation syndicale). Le CNF insiste sur la nécessité de faire de cette campagne pour le vote FO une campagne de tous les adhérents, ce qui signifie dès maintenant en informer tous les adhérents et les solliciter.

A travers ces élections, il s'agit de marquer la progression du syndicalisme indépendant, fédéré et confédéré face au syndicalisme autonome d'accompagnement des contre-réformes. Plus que jamais les salariés ont besoin de Force Ouvrière et de sa détermination à ne rien lâcher sur les revendications et à tout mettre en œuvre pour résister à l'ensemble des mesures liberticides et à la régression sociale imposées par les gouvernements successifs et leurs soutiens.

Adoptée à l'unanimité